Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 737

Artikel: Intox : comment blanchir les phosphates
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017046

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INTOX

Comment blanchir les phosphates

Les savonniers suisses disent non à l'interdiction des phosphates dans les produits de lessive. Une information qui, à vrai dire, ne surprend guère de la part d'une branche qui, depuis des années, nie l'évidence et distille à coups de millions publicitaires une idéologie débile du blanc dans les cerveaux helvétiques.
Si la réponse des fabricants de lessive à la consultation du Département fédéral de l'intérieur mérite le détour, c'est parce qu'elle illustre jusqu'à la caricature le stéréotype de la réaction d'une organisation touchée dans ses intérêts: il faut étayer le refus, mais sans avoir l'air de prêcher trop égoïstement pour sa paroisse.

Tout d'abord, bien se situer dans la perspective de l'intérêt général: il faut des mesures efficaces pour assainir les eaux suisses, affirment les savonniers. Par exemple dans le secteur agricole, principal responsable de l'eutrophisation des lacs suisses, suite à l'utilisation massive d'engrais phosphatés. Les principaux coupables, ce sont donc les paysans, et pas les ménagères qui, privées de phosphates, ne contribueraient que peu à l'amélioration de la situation. Là, on chipote sur quelques pour-cent. Comme on discute sur les valeurs limites fixées par les autorités pour déterminer la charge en phosphate maximale tolérée par un lac.

Les savonniers étant blanchis, reste à blanchir le phosphate. Tout simplement en noircissant son remplaçant, le NTA, agent de blanchiment. Son impact sur l'environnement n'a pas été suffisamment étudié et l'industrie ne pourrait prendre la responsabilité d'utiliser ce produit à des doses suffisantes pour maintenir l'efficacité du lavage. Le chantage au blanc.
D'ailleurs, et c'est l'ultime argument qui a fait rigoler même la sérieuse «Neue Zürcher Zeitung», les tests de qualité effectués avant le nouveau produit ne reflètent pas fidèlement les exigences du consommateur. Seuls des essais dans les ménages et dans l'industrie permettraient de tirer des conclusions fiables et de vérifier que les consommateurs acceptent de se passer des lessives phosphatées.
Trois arguments qui permettent aux savonniers de préconiser l'attente et l'étude du comportement des usagers, l'analyse des effets du NTA sur la qualité des eaux potables. D'ici là, les marchands de lessives trouveront bien d'autres arguments.
On peut légitimement se demander à quoi servent des consultations sur des sujets étudiés et rabâchés depuis des années et à propos desquels les positions des protagonistes sont largement connues. A gagner un peu de temps supplémentaire? A donner du courage à un Conseil fédéral effrayé de ce qu'il pourrait entreprendre s'il mettait en œuvre les compétences que la loi lui attribue?

PS. Le savon de Marseille, sans phosphate ni NTA, ni aucune saloperie dont on ne sait pas si, à longue échéance... biodégradable, lave parfaitement bien, y compris dans l'automate.

GRANDES MANŒUVRES

Petit crédit: la tenaille bancaire

Ceux qui détaillent le contenu de leur boîte aux lettres n'auront pas manqué de remarquer cette année la suppression des missives publicitaires auparavant envoyées trois à quatre fois par an à tous les ménages suisses par la Banque Rohner de Saint-Gall. A chaque coup, cet établissement spécialisé dans le crédit personnel offrait par correspondance les milliers de francs nécessaires pour la voiture, les vacances, le dentiste, les impôts, le recyclage ou les études. Le tout, bien sûr, au prix usuellement pratiqué dans la branche, soit avec un intérêt de 12 à 18% l'an.
Bien entendu, M. Ernest Rohner n'a pas renoncé spontanément à une pratique promotionnelle dont il pensait, non sans raison, qu'elle avait fait le succès de son établissement. L'an dernier, il rejoignait les rangs de l'Association suisse des banquiers (ASB), et devait souscrire à une convention de l'ASB restreignant — pas trop durement — la publicité pour le petit crédit.

SANS PRÉCÉDENT

Cette adhésion à l'organisation professionnelle des banquiers et à leurs consignes déontologiques laissait présager un changement de la politique pour le moins originale suivie jusqu'alors par la société familiale Rohner. On sait désormais ce qu'il en est: l'UBS a racheté la majorité des actions de la banque saint-galloise dont le patron, âgé de 62 ans, ne voyait pas comment prolonger la dynastie. Cette absence de succession, fréquente dans les entreprises familiales, tient lieu d'explication officielle, et vraisemblable, pour la fusion désormais réalisée. Mais l'opération doit en réalité être envisagée dans la double perspective de la concentration dans le secteur bancaire d'une part, et de la législation concernant le petit crédit d'autre part.
Après l'absorption de Procrédit par la SBS en 1979 (DP 485), le dernier outsider important de la branche vient donc de passer dans le giron des grandes banques, qui se veulent garantes d'une meilleure moralité des affaires de crédit à la consommation. Ensemble et par filiales interposées ou sous leur propre enseigne, les quatre plus grandes banques du pays détiennent désormais le 80% du marché de ces prêts non gagés, remboursables en 18, 36, voire 60 mensualités. Une position de force sans précédent, qu'il n'aurait pas été opportun d'occuper